



MAIRIE DE THUSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2022 à 20h
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL2022-009
CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Christine Cadoux

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 30 mars 2022

Le 5 avril 2022 à 20h00 heures, le Conseil municipal de la commune de Thusy, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la commune de Thusy, situé Place du tilleul sous la présidence de Joël MUGNIER, Maire de Thusy.

PRÉSENTS

BARELLE Stéphanie, BERTHET Laura, BONNET Alain, BUISSON Stéphane, BULLE David, CADOUX Christine, FABBIAN Serge, GOLLIET-MERCIER Joëlle, JACQUEMIN Pascale, MUGNIER Joël, STRADY Karen.

ABSENTS EXCUSÉS

CARTIER Roland, GONTHIER Thomas, LAPERRIERE Murielle, VIDAL Emmanuel.

ONT DONNÉ PROCURATION :

CARTIER Roland a donné pouvoir à MUGNIER Joël,
LAPERRIERE Murielle a donné pouvoir à CADOUX Christine,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BULLE David

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses 2021	431 739.02 €	766 437.62 €	1 198 176.64 €
Recettes 2021	544 093.29 €	939 533.36 €	1 483 626.65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	112 354.27 €	173 095.74 €	285 450.01 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-23 638.11 €	50 000.00 €	26 361.89 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	88 716.16 €	223 095.74 €	311 811.90 €
BALANCE DES RESTES A REALISER	-153 363.25 €	-	-153 363.25 €
RESULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2021	-64 647.09 €	223 095.74 €	158 448.65 €

Le compte administratif fait apparaître :

- **Un besoin de financement** en investissement de 64 647.09 €
- **Un excédent de fonctionnement** de 223 095.74€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°DEL2022-008 du 5 avril 2022 portant approbation du Compte administratif 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

L'assemblée délibérante,

DÉCIDE
à l'unanimité

- **DECIDE D'AFFECTER** les résultats comme suit :

- résultat antérieur reporté à la section d'investissement (001) : **88 716.16 €**
- Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : **64 647.09 €**
- Excédents antérieur reporté à la section de fonctionnement (002) : **158 448.65 €**

Ainsi délibéré - ont signé au registre, tous les membres présents à la séance

Pour Extrait Conforme,

Fait à THUSY le 06/04/2022

Joël MUGNIER
Maire de Thusy



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire le :

Transmis en Préfecture le :

Publication le :

